

nité, par la main de maistre P. Robin, maistre en théologie. »

Fol. 12<sup>vo</sup>. « L'an de Nostre Seigneur mil quatre cens et XXII furent coriers de la confrarie de la Trinité, c'est assavoir : Maistre Jehan Olivet, Pierre Dacie, Guiliaume Faiot et Jehan Peyron. S'ensuivent après les confrères de l'an dessus dit... » En tout 155 confrères parmi lesquels nous citons : « Maistre Pierre d'Aurilliat, le Procureur du Roy, Jehan Pape, Jaquemet de Ges, Jehan de Blassieu, Estiene le serralier, Jehan d'Escosse, Larave, cotelier, Symon le gueinier, Andrien le forbisser, Jehan Robert, verrier, Lionart Caly, Hanriet le dorier, Anthoine Loup, Guichert d'Andelot, Jehan Ance dorier, Giliquin le dorier, Estiene de Gip [Giscle], Perenin Guerrier, Mathieu du Pré, Leroz fondeur, Jehan de Sure, Pierre Chivrier, Jehan de Marines, Tiévent de Vaux, Paquet de Charron, Anthoine Gerbe, Perrenet de Macro, Eynart de Beaujeu, Ferant Lopis, dorier, Jame, facteur de la Monoye, Lorent Guimet, Gilliquin de Coloigne, Humbert Bonte, Claude Mulat, Pierre Turry, » etc.

Fol. 16. « S'ensuyvent les status et ordonnances de la dévotte, excellante et noble confrarie de la Sainte Trinité instituée et ordonnée par messeigneurs les citoyens, bourgeois, marchans et habitans, ensemble les circonvoyens de la noble cité de Lion, fondée et célébrée en l'esglise collégiale de Monsieur Saint Nysier de Lion, l'an mil CCC, constituée et maintenue en la chappelle dudict Saint Nysier nouvellement faicte, ensemble des votes faictes par les courries de l'an mil et V<sup>e</sup> nommez, Jaques Vyse, Louis Girault, François Bathon et Jehan Brotet, gouverneur pour icelle année. »

Fol. 23. Délibération portant que la confrérie batira une maison au lieu de Saint-Laurent-des-Vignes (Lyon, aujourd'hui)